

Niederanven, le 4 juillet 2024

## AVIS AU PUBLIC

(3A/2024/2008/173)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Administration Communale de **Niederanven** a introduit auprès de l'Inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à *l'exploitation d'un élévateur à plateforme pour personnes à Senningerberg, 2, rue des Romains.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 4 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Fréd Ternès

le secrétaire,



Bob Scholtes